

LE PRÉFET

**Arrêté préfectoral fixant les listes candidates au premier tour
des élections aux conseils municipaux et communautaires
des dimanches 15 et 22 mars 2026**

N° DCL-BRGAE-3920260227-001

Vu le code électoral et particulièrement ses articles L. 44 et suivants, L. 225 et suivants et R. 117-2 et suivants ;

Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Monsieur Pierre-Édouard COLLIEX, en qualité de préfet du Jura ;

Vu le décret n° 2025-778 du 6 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BRGAE-3920251007-002 fixant la période de dépôt des déclarations de candidatures à l'élection des conseillers municipaux et conseillers communautaires les dimanches 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la circulaire NOR : INT2600020C en date 12 janvier 2026 du ministre de l'Intérieur relative à l'organisation des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu les candidatures enregistrées définitivement dans le département du Jura ;

Vu le tirage au sort de l'ordre des listes effectué publiquement le 26 février 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Jura :

ARRÊTE

Article 1 :

Les listes candidates au premier tour de l'élection des conseillers municipaux et communautaires du 15 mars 2026 sont établies, pour les communes du département du Jura, selon les tableaux ci-annexés.

Article 2 :

Les panneaux d'affichage devront être mis en place et être attribués par les maires des communes du département à chaque liste candidate dans l'ordre d'enregistrement résultant du tirage au sort du 26 février 2026 tel que figurant dans l'annexe.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture du Jura, le sous-préfet de l'arrondissement de Dole, le secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Claude ainsi que les maires des communes du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans chaque commune du département.
Les maires en assureront l'affichage, d'une part aux emplacements habituels d'affichage de la commune dès réception, et d'autre part, dans chaque bureau de vote le jour du scrutin.
Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Fait à Lons-le-Saunier, le 27 Janvier 2026


Pierre-Édouard COLLIEX

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 - candidatures du 1er tour - Jura - Annexe de l'arrêté
N° DCL-BRGAE-3920260227-001

Circonscription	Numéro de panneau	Libellé de la liste	Ordre	Nom sur le bulletin de vote	Prénom sur le bulletin de vote	Nationalité	CM	CC
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	1	GRENARD	Jérôme	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	2	HEURTIER	Isabelle	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	3	HERNANDEZ GARCIA	Philippe	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	4	JEANTET PROST	Karine	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	5	PONCET	Michaël	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	6	PORCHERET	Maxie	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	7	SAINT OYANT	Claude	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	8	COMBY	Marie-Hélène	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	9	THOMAS	Thierry	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	10	RAFFIN	Françoise	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	11	LAHU	Maxime	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	12	PONCET	Edwige	Française	OUI	
Les Bouchoux	1	Ensemble pour les Bouchoux	13	VUILLAT	Stéphane	Française	OUI	